

# DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Bata, République de Guinée Equatoriale

Du 2 au 4 Novembre 2009

## **MESSAGE DE BATA**

Sous le haut patronage du Président de la République de Guinée Equatoriale, S.E. M. TEODORO OBIANG NGUEMA MBASOGO, la 2<sup>e</sup> conférence internationale des Parlementaires d'Afrique Centrale sur la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers et de la Protection de l'Environnement s'est tenu du 2 au 4 novembre 2009 à Bata. La Conférence a connu plus d'une centaine de Parlementaires et d'experts. Le thème central de cette Conférence était : «Ressources naturelles renouvelables et développement humain: contraintes et opportunités des changements climatiques dans le Bassin du Congo ».

A l'issue des travaux généraux, les Parlementaires publient le message dont la teneur suit;

### **1. Sur les stratégies de lutte contre les changements climatiques,**

Les Parlementaires s'engagent à:

- S'approprier les résolutions pertinentes des sommets de Nairobi, Tripoli et Kinshasa sur les changements climatiques organisés respectivement les 29 mai, 30 Août et 15 septembre 2009;
- Prendre une part active aux négociations sur le climat qui se déroulent en ce moment et qui connaîtront leur point culminant à Copenhague au Danemark en décembre 2009 ; de veiller à ce que les Etats africains parlent d'une seule voix durant les négociations ;
- De développer les programmes de renforcement des capacités et la formation des Parlementaires sur les questions locales, nationales et internationales relatives à la gestion de l'environnement en général et des forêts en particulier ;
- De faire du renforcement organisationnel et institutionnel une priorité dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et mesures de lutte contre le changement climatique, notamment en travaillant à clarifier les nouvelles questions dans les législations nationales (le droits sur le carbone), a créer et faire fonctionner les nouvelles institutions appropriées pour la mise en œuvre desdites politiques et mesures;

- Veiller à ce que la réduction des risques dûs aux changements climatiques soit inscrite comme une priorité transversale dans les législations des pays de notre sous-région ;
- De faire du lobbying auprès du secteur privé et des partenaires au développement pour les inciter à financer les actions de lutte contre la désertification et d'atténuation du changement climatique.

En outre, les Parlementaires recommandent aux Etats :

- De prendre une position bien structurée et solidement argumentée reprenant leurs attentes quant aux mécanismes de compensation qui sont attachés à la lutte contre les changements climatiques;
- Que les intérêts de nos populations et les impératifs de croissance et développement de nos pays ne soient pas compromis par les engagements internationaux qui seront signés à Copenhague;
- Qu'au-delà de ces mécanismes de compensation, les Etats développés et émergents principaux pollueurs s'engagent aussi à produire des technologies moins polluantes et garantir le transfert de ces technologies (à des coûts incitatifs) vers les pays du Sud;

## **2. Parlant de l'implication des Parlementaires aux débats relatifs à la gestion durable des ressources naturelles**

Les Parlementaires saluant les progrès visibles observés dans leur implication dans les débats nationaux multiformes relatifs à la gestion durable des ressources naturelles, s'engagent à:

- Poursuivre le processus de leur implication dans tous les dialogues et négociations nationaux et internationaux relatifs au développement durable des pays africains ;
- Renforcer leurs capacités techniques afin de faire des contributions pertinentes dans tous les contextes multi acteurs.

## **3. S'agissant du mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC**

Les Parlementaires s'engagent à :

- développer des stratégies auprès des Gouvernements afin de rendre opérationnelle l'autonomie financière de la COMIFAC, vitrine de l'intégration sous régionale ;
- approuver le principe de l'arrimage du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC à la CCI de la CEEAC.
- sensibiliser les Etats afin que ceux-ci s'acquittent régulièrement de leurs obligations auprès de la COMIFAC y compris des arriérés de contribution en attendant la mise en œuvre de ce mécanisme ;
- inciter les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le traité de la COMIFAC.

#### **4. Concernant les efforts de la communauté internationale quant à l'aide apportée aux Etats de la sous – région dans la conservation des écosystèmes**

Les Parlementaires saluant chaleureusement les efforts entrepris par la Communauté internationale pour appuyer financièrement les Etats du bassin du Congo

- exhortent ladite communauté à poursuivre et à renforcer ces efforts
- demandent de simplifier les procédures d'accès aux fonds ainsi mis à disposition, sans toutefois compromettre le principe de bonne gouvernance quant à l'utilisation de ces fonds.

#### **5. S'agissant de la position stratégique des Parlementaires dans l'éducation des masses**

Les Parlementaires s'engagent à :

- poursuivre leurs actions de défense et d'éducation des masses populaires du Bassin du Congo, y compris dans les zones les plus reculées,
- rechercher des moyens toujours plus importants pour appuyer l'éducation et la formation des masses populaires surtout dans les zones rurales où la pauvreté sévit de manière endémique, l'éducation étant le premier pas vers de meilleures conditions de vie,
- amener les Populations et les Organisations locales à s'approprier les pratiques de Gestion Durable des Ressources Naturelles et de leur Environnement;
- Promouvoir et soutenir l'éducation environnementale à tous les niveaux;
- soutenir la traduction des textes de lois en guides simplifiés à vulgariser auprès des populations à travers différents canaux et mécanismes de communication;

#### **6. S'agissant de l'éradication des emballages plastiques grands pollueurs dans les usages quotidiens**

Les Parlementaires s'engagent à :

- initier des résolutions ou des actions qui aboutiraient dans leurs pays respectifs à adopter des législations destinées à bannir l'utilisation des emballages plastiques dans le bassin du Congo, en raison du caractère hautement polluant et rémanent de cette matière non biodégradable.

#### **7. Concernant les produits forestiers non ligneux comme alternative fiable à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à ;**

Les Parlementaires s'engagent à :

- susciter la promotion de l'exploitation durable des Produits Forestiers Non Ligneux, en s'activant à l'adoption et la révision dans nos pays respectifs des lois relatives à la gestion durable des PFNL ;

- appuyer la vulgarisation des différents usages des produits forestiers non ligneux, afin que les ressources ligneuses ne soient plus les principales sources de revenus dans les forêts
- encourager l'adoption de politiques et lois favorables à l'exploitation des ressources forestières non ligneuses afin que les populations rurales démunies puissent les commercialiser facilement et améliorer leurs revenus.

## **8. Concernant la promotion de l'écotourisme**

Les Parlementaires observant que malgré un potentiel réel, l'écotourisme reste très peu développé dans le bassin du Congo,

S'engagent à :

- entamer un plaidoyer en faveur du développement de l'écotourisme et notamment de l'écotourisme communautaire générateur potentiel des revenus substantiels ;
- travailler à la mise en oeuvre par les Etats des lois et politiques incitatives dans le domaine ;
- inciter à la mise en place de plateformes entre les parties prenantes (Etats, exploitants, organisations des communautés) pour promouvoir l'écotourisme ;

## **9. S'agissant du transfert des eaux du fleuve Oubangui vers le lac Tchad**

Les Parlementaires conscient de l'assèchement du lac Tchad

- soutiennent la nécessité de finaliser ce projet par des consultations urgentes intergouvernementales intégrant les préoccupations des différentes parties directement et indirectement impliquées appuyées par une étude d'impact environnementale en amont et en aval.
- Invitent les Etats à définir et à mettre en oeuvre une politique sous-régionale portant sur la problématique fondamentale de la ressource eau et son accès aux populations rurales et urbaines ;

## **10. S'agissant de la lutte contre la désertification**

Les Parlementaires s'engagent à :

- s'ouvrir aux questions relatives à la lutte contre l'avancée du désert
- soutenir les politiques en la matière menées par la COMIFAC.

## **11. Concernant les paiements pour services environnementaux**

Les Parlementaires demandent à la communauté internationale de ;

- Renforcer les capacités des parties prenantes sur les opportunités offertes par les PSE
- simplifier les mécanismes d'accès aux fonds prévus dans cette initiative, et d'en faire profiter les pays Africains notamment ceux du bassin du Congo en raison de leur apport substantiel à la régulation atmosphérique;

- mettre en place des mécanismes novateurs visant à allouer des compensations aux communautés riveraines des aires protégées à travers les opportunités du REDD ;
- mettre en place un fonds de péréquation/compensation pour les communautés riveraines aux aires protégées;

## **12. Concernant l'éco- certification comme mode de gestion durable des forêts**

Les Parlementaires relevant avec force la menace que constitue l'exploitation illégale des ressources forestières s'engagent à :

- Encourager les Etats de la sous – région à s'engager dans le processus FLEGT et les APV et à impulser les réformes nécessaires à leur mise en œuvre ;
- veiller à ce que l'éco certification reste un des moyens principaux de la gestion durable.

## **13. Sur la gestion des ressources issues de la fiscalité décentralisée et destinées aux populations**

Les Parlementaires s'engagent à :

- Veiller à la mise en place des mécanismes de suivi de l'attribution aux populations locales des contributions financières qui leur sont destinées, ainsi qu'à leur gestion par les leaders locaux.
- Veiller à ce que les Etats confrontés aux problèmes des droits des peuples autochtones adoptent une approche spécifique pour ceux-ci.

## **14. Sur la gestion des paysages ;**

Les Parlementaires s'engagent à :

- Intégrer dans leurs plans d'actions respectifs, les approches paysages
- Promouvoir les outils d'approches novatrices participatifs de suivi- évaluation

## **15. Parlant du retour à la paix dans les pays en conflit**

Les Parlementaires,

- Expriment aux peuples en conflit leur sincère compassion et formulent pour eux des vœux de paix et prospérité
- exhortent les protagonistes et autres belligérants engagés dans des conflits armés à déposer les armes et choisir la voie de la négociation pour résoudre leurs différends
- Prient et encouragent les Chefs d'Etats des pays en paix à œuvrer de toutes leurs forces pour préserver cette paix sans laquelle rien de durable n'est envisageable.

## **18. Sur la gouvernance du REPAR régional et des REPAR nationaux**

Les parlementaires,

- Demandent à la coordination régionale de poursuivre les efforts en liaison avec les REPAR nationaux afin de sensibiliser les Chambres et les Partenaires à apporter leur contribution au fonctionnement harmonieux du REPAR
- Demandent à la Coordination régionale en liaison avec les REPAR RDC et REPAR Congo de tout mettre en oeuvre pour rendre opérationnelle le Secrétariat Permanent en Janvier 2010 ;
- Adoptent le budget 2010 de la Coordination régionale équilibré en recettes et dépenses à la somme de 97 260 000 FCFA.
- Confirment le montant de la contribution annuelle au fonctionnement du REPAR arrêtée à XAF 10 000 000 (dix millions), soit 15 000 euros (quinze mille) ou 22 300 \$ US (vingt deux mille trois cents) par pays, au plus tard le 31 mars de chaque année;
- Félicitent le Président de l'Assemblée Nationale du Cameroun et le REPAR Cameroun pour la contribution au fonctionnement du REPAR régional ;

En ce qui concerne le lieu et la date de la 3e Conférence, les parlementaires :

- confient au Gabon, en étroite collaboration avec la Coordination régionale l'organisation de la 3e Conférence Internationale ;
- Fixent la période de cet évènement au deuxième semestre 2010 afin de :
  - revenir sur le principe de la tenue de la Conférence pendant les années paires ;
  - permettre une appropriation rapide par les Parlementaires des importantes résolutions de la COP-15 de la CCNUCC de Copenhague prévue pour Décembre 2009 ;

En outre, les Parlementaires,

- sollicitent l'appui des Chefs d'Etats et des Chambres et des Partenaires pour l'opérationnalisation de tous les REPAR nationaux ;
- prennent acte de la désignation par le Parlement du Gabon de Monsieur Eusebe OSSAGOU au poste de Secrétaire Général du REPAR régional.

Les Parlementaires et le bureau régional du REPAR,

- Présentent leurs respectueux compliments à **Son Excellence M. TEODORO OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale qui a bien voulu accueillir la présente rencontre ;

- Se félicite de son engagement en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers de la Guinée Equatoriale;
- Le remercie pour le respect de ses engagements internationaux en faveur de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale ;
- Lui transmettent leurs sincères remerciements pour la sollicitude à l'endroit des Chefs de Chambres ainsi qu'à l'égard de tous les participants ;
- L'encourage à poursuivre ses efforts de développement de la Guinée équatoriale et le félicite pour avoir su préserver la paix et l'unité dans sa nation ;
- Remercie chaleureusement l'ensemble des participants de la 2<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Parlementaires d'Afrique centrale sur la gestion durable des écosystèmes forestiers et l'Environnement à Bata ;
- Remercie le Parlement frère de Guinée Equatoriale pour les marques de fraternité ;
  - Remercie la facilitation de l'UICN ;
  - Remercie le REPAR de Guinée Equatoriale, l'Agence Allemande de Coopération internationale (GTZ) ; la Coopération française ; Le CARPE ; CEFDHAC, WRI ; NESDA CA ; CODELT – RDC et toutes les organisations et personnes qui ont de près ou de loin contribué à la réussite de la présente conférence.